

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 07 mai 2024 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, M. LEQUIN Didier, Mme REBOUL SALZE, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, M. FERRARI Antoine, M. LACHAUX Patrice, Mme DELCOUR Petra, Mme SLADE Judith, Mme POMMES Kathy, M. POURRIER Luc, M. CHANEL Michel, Mme LENG-GOLLIET Amély.

Excusés : Mme MOSTEIRO Odile, M. GATTONE Emmanuel, LESEGRETAIN Bernard, M. NOUVELLE Philippe, M. DU BOIS Jérôme, Mme LACHAUX Laurie

Procurations : Mme MOSTEIRO Odile à Mme COTTIN Véronique, M. GATTONE Emmanuel à Mme DELCOUR Petra, M. LESEGRETAIN Bernard à M. LACHAUX Patrice, M. NOUVELLE Philippe à Mme JOUANNET Martine, M. DU BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel, Mme LACHAUX Laurie à Mme LENG-GOLLIET Amély.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil du 2 avril 2024

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

ADMINISTRATION GENERALE

Point n° 2 : Convention de gestion de flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités locales avec la SEMCODA

Point n°3 : SIEA : adhésion au groupement de commandes pour l’achat, l’installation, l’exploitation et la maintenance d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le SIEA

Point n°4 : SIEA : recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d’un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d’énergie

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°5 : Autorisations d’urbanisme et compte-rendu de la commission

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°6 : Travaux de la commission du Conseil municipal des jeunes

INTERCOMMUNALITE

INFORMATIONS DIVERSES

Elections européennes le 9 juin 2024

En préambule de la séance du conseil municipal, le Lieutenant Gratien de la Gendarmerie de Thoiry à fait l’honneur de sa présence pour échanger avec les élus sur la mise en place d’un dispositif de vidéoprotection sur la commune.

Ouverture de séance à 20h

Monsieur LACHAUX Patrice est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil du 2 avril 2024

Pas de remarques

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

Monsieur Ferrari demande pourquoi certains engagements figurent chaque mois sur la liste ?

Madame la maire précise que ce sont les engagements qui ne sont pas encore payés, comme les travaux par exemple. M. Lequin ajoute qu'une fois par an, la comptable de la mairie fait un « nettoyage » pur supprimer les engagements qui n'ont plus raison d'être.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°2 Convention de gestion de flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités locales avec la SEMCODA

Madame la maire informe que la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Ainsi la gestion en flux des réservations se substitue à la gestion en stock, dans le but de rendre plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande et en particulier à faciliter l'atteinte par les bailleurs et réservataires des objectifs de relogement des publics prioritaires d'une part et des objectifs de mixité sociale d'autre part.

Madame la maire précise qu'aujourd'hui la commune, qui a garanti un emprunt pour la Semcoda il y a plusieurs années, est actuellement sous convention avec ce bailleur pour attribuer des logements (2 T2 identifiés). Avec ce dispositif, la mairie proposait un nouveau locataire quand un logement se libèrait mais jusqu'à présent il y a eu très peu de rotations des logements. La gestion de flux permettra à la commune de proposer des candidats à hauteur de 7% des 43 logements soit 3 logements de l'ensemble du parc.

Monsieur Chanel demande qui aura droit de réservation sur les autres logements sociaux. Madame la maire répond que ce sera le bailleur social, la Préfecture et Action Logement.

Madame Cottin précise que sur un programme de logements, seuls 20% des logements peuvent être réservataires.

Madame la maire ajoute que les communes ont encore des difficultés à rentrer dans ce dispositif. Cette année et l'an dernier, il y a eu moins de 1% de rotation des logements.

Monsieur Chanel fait part qu'en un an, il y a une augmentation de 5% de frontaliers dans le bassin genevois et que les constructions ne sont pas suffisantes.

Madame Cottin ajoute que beaucoup de personnes arrivent dans la région et sont logées par Action logement puis vont par la suite, travailler en Suisse.

Monsieur Lachaux demande si les salaires ne sont pas analysés par les bailleurs sociaux ?

Madame Cottin répond qu'ils ont un surloyer mais qui n'est pas dissuasif.

Madame la maire ajoute qu'auparavant nous contractions qu'avec trois ou quatre bailleurs sociaux. Aujourd'hui il y en a seize sur la Pays de Gex et qui n'adhèrent pas forcément à l'office HLM. Nous n'avons pas de droit de regard sur le bailleur social qui va acheter des appartements sur les programmes. Nous pouvons juste inciter les promoteurs à travailler avec tel ou tel bailleur.

Madame la maire énumère les divers points de la convention :

La convention définit :

- le cadre territorial de la convention ;
- le patrimoine locatif social concerné par la convention ;
- l'état du stock de logements réservés ;
- l'estimatif du flux de logements ;
- les modalités de gestion de la réservation de la collectivité locale ;
- les objectifs quantitatifs à atteindre pour le bailleur et le flux de logements ;
- les modalités d'attribution des logements ;
- les modalités d'évaluation annuelle ;
- les modalités d'actualisation ;
- la durée de la convention.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER les termes de la convention de gestion du contingent communal entre la commune et le bailleur SEMCODA

D'AUTORISER Madame la maire à signer la convention de gestion en flux.

Point N°3 SIEA : adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le SIEA

Madame la maire informe que l'assemblée générale du SIEA s'est tenue le 16 février dernier. Les délégués ont voté la création d'un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) coordonné par le SIEA.

Une seconde délibération a été votée le 23 mars 2024 pour la création d'un fonds de concours permettant au SIEA d'apporter un financement pour l'installation d'une première borne sur chaque commune du département membre du groupement de commandes. *(Délibération au point suivant)*. Madame la maire donne la parole à Monsieur Chanel pour présenter le projet.

Aujourd'hui, dans la loi d'Orientation des Mobilités l'obligation est d'installer une borne par parking de plus de 20 places. Si on fait le calcul, pour le parking de la télécabine il en faudrait beaucoup trop.

Le SIEA a analysé le coût d'exploitation des bornes.

- Trois points clés sont ressortis de cette analyse :
 1. Adhésion à un groupement : pour réaliser des économies d'échelle.
 2. Fonds de concours de l'État : mandater le SIEA pour la gestion des bornes.
 3. Installation progressive : évaluer l'impact des installations et les déployer petit à petit.

Pour le projet sur le parking de la télécabine, il serait envisageable de coupler les installations de bornes avec les ombrières photovoltaïques.

Monsieur Lachaux soulève que les bornes sont supposées être autofinancées grâce aux subventions.

Monsieur Chanel précise que la première année, le coût d'exploitation est estimé entre 1600 à 2400 € par an selon la puissance de la borne.

Monsieur Lachaux fait remarquer qu'il faut se poser la question si ce projet a pour objectif de faire du profit ou simplement d'encourager l'achat de véhicules électriques.

Madame Rebol Salze ajoute qu'il y a un vrai sujet sur le parking de la télécabine, notamment pour ceux qui vont skier et qui pourraient charger leur véhicule en même temps. Installer des bornes basse puissance pour les stationnements long serait stratégique pour le parking de la télécabine. Pour le parking de l'école, une borne de charge rapide serait plus adaptée.

Il est ajouté que se brancher à une borne électrique revient plus cher que de se brancher à domicile.

Madame la maire rappelle les coûts en précisant que la première borne pourrait être gratuite pour la commune et que le choix de la borne rapide serait préférable étant donné qu'elle est plus onéreuse (environ 30 000€).

Monsieur Chanel précise qu'un appel d'offres sera lancé par le SIEA pour le choix des entreprises d'installation et les entreprises d'exploitation. A moyen terme, le SIEA pourra reprendre l'exploitation en régie.

M. Lachaux ajoute que ce qui est préjudiciable c'est la charge communale et que le SIEA devrait retravailler pour que le coût soit à zéro.

Madame la maire conclut le débat en rappelant que cette délibération est une adhésion au groupement et que la prise de décision d'achats de bornes n'est pas encore effective, qu'elle le sera ultérieurement.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur ;

D'APPROUVER les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes.

DE S'ENGAGER à verser au SIEA les montants d'indemnisation du coordonnateur dont la participation financière est précisée dans la convention constitutive du groupement de commandes.

DE S'ENGAGER à inscrire les dépenses associées au groupement de commandes au budget municipal et donne mandat à Madame la maire pour régler les sommes dues.

D'AUTORISER Madame la maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

D'AUTORISER Madame la maire à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion au groupement de commandes.

Point N°4 SIEA : recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie

Madame la maire informe que, faisant suite au point précédent, la commune est susceptible de percevoir une subvention proposée par le SIEA pour l’installation d’une première IRVE dans le cadre d’un fonds de concours. Quel que soit le type de borne installée, cette subvention est basée sur le financement de l’équivalent de la somme du montant total de fourniture, installation, raccordement et signalétique d’une IRVE semi-rapide au bordereau de prix unitaires de l’accord-cadre du groupement de commandes et du montant de son branchement simple au réseau de distribution d’électricité. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l’opération concernée.

Monsieur Chanel confirme que ce fond de concours permettra d’avoir la première borne gratuitement. Monsieur Lachaux estime qu’il n’y a pas de raison que les crozatis paient pour les skieurs qui viennent une journée à Crozet. Monsieur Lequin soulève que c’est une sorte de concurrence avec les entreprises privées.

Madame Pommès demande pourquoi on ne fait pas appel à des sociétés privées ? Monsieur Chanel confirme que dans le cadre d’un appel d’offres, on fera bien appel à des société privées.

Les membres du conseil municipal, à l’unanimité décident :

D’APPROUVER le financement par le SIEA, via le recours au mécanisme des fonds de concours précité conformément aux modalités de la présente délibération ainsi que la délibération n°DE202403043 du Comité syndical du SIEA en date du 23 mars 2024, d’une IRVE installée par les communes membres du groupement de commandes. Cette subvention couvre 75 % du coût hors taxes de l’opération, dans la limite de 22 000 € HT maximum par commune,

DE S’ENGAGER à transmettre au SIEA dans un délai raisonnable tous les justificatifs nécessaires au versement de ce fond de concours.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N°5 Autorisations d’urbanisme et compte-rendu de la commission (Annexe)

Madame Reboul Salze présente les autorisations d’urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP00113524 B0008	16/02	CLEMENTE Violette	73 impasse des Deux Potes	Modification de façade et de toiture	11/04	tacite
DP00113524 B0010	20/02	CLEMENTE Violette	73 impasse des Deux Potes - Villeneuve	Création d’ une piscine enterrée	08/04	favorable avec réserve
DP00113524 B0012	23/02	DUCROS Marine	57 rue du Grand Crêt	Pose d’un velux	20/04	tacite
DP00113524 B0016	04/03	SCHMITT Pascal	107 impasse des Genets	Pose d’une pompe à chaleur extérieure sur la façade Nord	25/04	tacite
DP00113524 B0017	06/03	CHALLIER Emmanuel	65 route de la Télécabine	Agrandissement d’une porte fenêtre et d’une fenêtre ainsi que l’ouverture de 2 fenêtres.	03/05	tacite
DP00113524 B0018	07/03	JANTZEN Johan	75 chemin des Reinnets	Création d’une piscine enterrée	09/04	favorable avec réserve

DP00113524 B0019	08/03	RICHARD Thibaut	602 route de Villeneuve	Travaux préparatoires en vue de l'aménagement en 4 chambres et 1 salle de bains de l'étage actuellement non habitable. - Création fenêtre supplémentaire - Perçage et pose de 2 vélux,	24/04	non opposition
DP00113524 B0021	20/03	SAS ENERGYMOOV - M. TÄCHL Vincent	234 rue des Châtaigniers	Installation de 7 panneaux photovoltaïques de couleur sombre en toiture en surimposition.	20/04	tacite
DP00113524 B0022	25/03	SAS PRESERVATION DU PATRIMOINE ENERGIE - M. MALAI Olivier	48 chemin des Hivouettes	Pose de panneaux solaires en surimposition	19/04	opposition
DP00113524 B0023	25/03	DA SILVA Alexandre	387 chemin des Longets	Changement de la porte d'entrée. Changement des fenêtres de l'ensemble de l'habitation	25/04	tacite
DP00113524 B0026	02/04	SAS KH ENERGY - M. KUCUK Mikail	181 rue du Royaume	Installation panneaux photovoltaïques en surimposition	02/05	tacite
DP00113524 B0027	02/04	CHALLIER EMMANUEL	65 route de la Télécabine	Réalisation d'une clôture faite de deux parties.	02/05	tacite
PC00113523 B0020	08/11	SAS NIMIR HOLDINGS - M. LUNDIN Ian	Route d'Harée	Démolitions d'un petit bâtiment de stockage, d'une annexe et d'un practice de golf. Constructions de 7 villas pour des locations hôtelières, d'une piscine et ses équipements attenant ainsi que d'un bâtiment de stockage équipé d'une salle de séminaire.	29/03	favorable avec réserve
PC00113524 B0003	22/01	SCI IMPALA - M. ZELLER Etienne	Route d'Harée	Prolongement du passage couvert existant et création d'une extension des écuries du Jiva Hill.	12/04	favorable
PC00113524 B0004	24/01	SAS NIMIR HOLDINGS - M. ZELLER Etienne	Haré	Le présent permis porte sur la rénovation de la villa du lac, destinée à accueillir des séminaires. Le projet réside dans la création de surface plancher supplémentaire à l'étage, d'une pergola ainsi que la modification des menuiseries existantes.	10/04	favorable avec réserve
PC00113524 B0006	29/02	MASSON Thierry	192 rue du Jura	Réfection de la toiture, habillage en zinguerie, isolation en toiture.	17/04	refus

Madame Reboul Salze précise que concernant la demande du Jiva Hill, un bâtiment de stockage sera détruit pour construire sept villas sur l'actuel practice. La suppression du practice n'est pas de la responsabilité de la commune.

Madame Reboul Salze informe que le problème de débit des fontaines n'est encore pas résolu, les causes sont en cours de recherche.

Concernant la rivière de l'Allondon, Madame Reboul Salze informe que des travaux sont prévus à deux endroits pour réaménager qui auront pour objet d'aménager les berges et aider les poissons remonter la rivière pour se reproduire.

La commune doit se mettre d'accord avec Saint-Genis-Pouilly car le pont est situé sur les deux communes.

Monsieur Lequin demande si l'association des pêcheurs de Thoiry est impliquée? Madame la maire confirme et précise que l'association travaille en collaboration avec l'Agglo pour ce genre de travaux.

Monsieur Chanel fait remarquer qu'il faut faire attention à ne pas déstabiliser les ponts avec ce type de travaux.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 6 Travaux de la commission du Conseil municipal des jeunes

Madame Slade fait part à l'assemblée que la fin du mandat du Conseil municipal des jeunes est proche. Les membres du CMJ ont produit de belles idées pendant deux ans et se sont bien impliqués. Elle souhaite organiser un évènement pour les remercier.

La dernière réunion aura lieu le 3 juin prochain.

Madame Pommès propose de les inviter pour le prochain conseil municipal.

Madame Slade précise que ce ne sera pas possible car lundi est le seul jour où sont tous disponibles.

INTERCOMMUNALITE

Madame la maire informe que Pays de Gex Agglo a approuvé les Orientations d'Aménagement Programmés et seront prochainement exécutoires. Pour rappel, deux OAP sont modifiées à Crozet (Bourg et Sarsonnières), deux sont créées (Télécabine et Montsoisey).

INFORMATIONS DIVERSES

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30.

Vogue de la Jeunesse de Crozet – Chevry les 18 et 19 mai 2024

Les Elections européennes se dérouleront le 9 juin 2024.

Les bâtiments modulaires pour la bibliothèque arriveront fin mai. L'inauguration est fixée au samedi 21 septembre.

M. Pourrier fait remarquer que le chemin de VTT récemment aménagé est très large et qu'il coupe le chemin piétons. Il est répondu qu'une signalisation sera installée.

Fin de séance à 22h00

Crozet le 04 juin 2024

La maire



Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Caroline', written over a blue circular official seal. The seal is partially obscured by the signature but contains the text 'MAIRIE DE CROZET' and '(Ain)'.

